



Bulletin municipal – Octobre 2022

Je m'informe sur ma municipalité!

Changement d'heure

Deux fois par année, nous changeons l'heure, soit au printemps et à l'automne. Dans **la nuit du 5 au 6 novembre 2022**, toutes les horloges devront être reculées d'une heure afin de revenir à l'heure normale du Québec.

Cette pratique a été instaurée au Canada en 1918. Celle-ci a été imposée par le gouvernement à toutes les provinces lors de la Deuxième Guerre mondiale. Aujourd'hui deux provinces ont retiré le changement d'heure, soit la Saskatchewan et le Yukon.



Changer vos piles!

C'est également temps de vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et de remplacer les piles si nécessaire. Ce petit geste tout simple peut sauver des vies!



Conférence gratuite

LA BONNE MATIÈRE À LA BONNE PLACE

Conférence ludique GRATUITE



Démystifions les matières acceptées dans les bacs !



Mercredi, 26 octobre 2022
19 h à 20 h

En ligne

Pour vous inscrire :
819 425-5555 poste 1045 ou
rmailhot@mrclaurentides.qc.ca

On répond à vos questions !

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
**MRC DES
LAURENTIDES**

Fréquence de la collecte des matières résiduelles

Depuis le 29 septembre dernier, la collecte des déchets, bac noir, est de retour aux quatre semaines. La prochaine collecte est prévue le jeudi 27 octobre.

Petit rappel concernant le bac brun, où les sacs de plastiques, même compostable sont interdit. Veuillez utiliser des sacs de papier.

Activité gratuite, Théâtre Le Patriote

Présentation gratuite *“Les malheurs de Grichette”* dimanche 16 octobre, à 10h30.

Pas de réservation nécessaire. Cette représentation est offerte gratuitement aux citoyens de Ste-Agathe-des-Monts et d'Ivry-sur-le-Lac. Ayez votre preuve de résidence en mains. Bon spectacle!

Une initiative municipale offre à ses citoyens le remboursement de la différence des frais pour les activités de loisirs sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, lorsque ceux-ci n'ont pas accès au tarif résident et doivent déboursier le tarif non-résident.



Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Le CISSS des Laurentides demande à la population d'éviter les urgences de la région

Saint-Jérôme, le 4 octobre 2022 – En raison des hauts taux d'occupation dans les urgences, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides demande à la population ayant des problèmes de santé non urgents d'opter pour d'autres solutions que de se rendre à l'hôpital.

La situation touche les hôpitaux de Saint-Jérôme, de Saint-Eustache, de Lachute, de Sainte-Agathe-des-Monts, de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge.

Les personnes qui ne sont pas gravement blessées ou malades doivent opter pour d'autres services de consultation tels qu'Info-Santé 811, le médecin de famille par le site rvsq.gouv.qc.ca, le Guichet d'accès à la première ligne (GAP) ou le réseau de pharmaciens.

Pour obtenir des conseils sur les problèmes de santé qui peuvent être soignés à la maison, consultez le : quebec.ca/sante/problemes-de-sante

Pour connaître le meilleur endroit où consulter selon le problème de santé, consultez le : gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca

Le CISSS des Laurentides assure que les cas urgents seront pris en charge rapidement dans l'ensemble de la région. Une personne dans une situation critique ou instable ne doit pas hésiter à se rendre à l'urgence.

Le CISSS des Laurentides remercie la population pour sa collaboration. Pour connaître tous les services de consultation offerts dans notre région, consultez le santelaurentides.gouv.qc.ca

-30-

Propriétaire de chien, lisez ceci!

Une belle promenade avec notre compagnon à quatre pattes est un vrai plaisir.

Nous désirons rappeler aux propriétaires que des dispositions règlementaires concernant le contrôle des chiens sont en vigueur sur le territoire. Nous attirons votre attention sur l'article 9 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 9 EXCRÉMENTS

Tout gardien d'un chien doit enlever promptement et de façon adéquate les excréments de ce chien sur tout endroit public et terrain privé. À cette fin, le gardien, accompagné du chien, doit, quand il est hors des limites de sa propriété ou de son logement, avoir en sa possession le matériel nécessaire à enlever les excréments du chien et à en disposer dans les contenants à déchets desservant sa résidence.

Nous constatons que cette disposition n'est pas respectée de tous.

De plus, certains ont de bonnes intentions, et se procurent des petits sacs à cet effet. Ces petits sacs doivent être disposés de façon responsable à la maison. Ceux-ci ne doivent pas être laissés sur place ou lancés dans la nature!

Nous apprécions la collaboration de tous,

Nous vous invitons à consulter le règlement complet, Règlement numéro 2020-118, en utilisant le lien suivant : https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/2020-118_Reglement_Chien WEB-1.pdf



Dernier Rappel – Obligation du citoyen de fournir une preuve de vidange

La municipalité n'a toujours pas reçu l'ensemble des preuves de vidange requise pour 2022, la date limite étant le 15 octobre. Il est de votre responsabilité de transmettre une preuve de l'exécution des travaux à la municipalité au plus tard le 15 octobre de chaque année où une vidange est requise par le règlement, article 4 du règlement 2009-131.

Bien que les différents fournisseurs de services offrent de transmettre la preuve à la municipalité, nous en recevons de moins en moins. Il est préférable de nous l'envoyer vous-même par courriel (admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca), où nous vous confirmons la réception et mettons à jour votre dossier. Vous pouvez également vous présenter à l'Hôtel de Ville pour nous remettre une copie.

Également, certains n'ont toujours pas acheminé une copie du contrat d'entretien annuel, qui est nécessaire pour certaines installations septiques (type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.).

Nous préférons l'éviter, mais un avis d'infraction sera acheminé auprès de tout citoyen n'ayant pas transmis les preuves requises.

Nous apprécions votre collaboration,

Nature et Faune

La fin de semaine dernière, nous avons célébré l'Action de grâces - et, espérons-le, la plupart d'entre nous se sont assis autour de la table du dîner dans nos résidences à Ivry-sur-le-Lac. C'est le moment de retrouver famille, amis et voisins. C'est un excellent moment d'être reconnaissant pour ce que nous avons. Cette Action de Grâces, je suis reconnaissant d'avoir passé l'année dernière entouré par la nature et la faune. Reconnaisant de vivre le changement des saisons, si glorieusement exposé par la couleur du feuillage. Je suis reconnaissant de voir l'abondance d'oiseaux migrateurs arriver au printemps et repartir en formation à l'automne. Reconnaisant de repérer les plumes irisées d'un colibri rapide. Reconnaisant d'explorer les innombrables sentiers de nos forêts luxuriantes. Reconnaisant de tomber sur un cerf ou un dindon sauvage lors de ces randonnées. Reconnaisant pour l'incroyable communauté et les voisins qui est toujours prêt à donner un coup de main. Reconnaisant pour le vent qui gonflent les voiles des voiliers et des planches à voile. Reconnaisant pour ces matinées tranquilles parfaites à glisser dans un canoë ou à faire du ski nautique sur les reflets vitreux de l'eau. Reconnaisant pour le ski de fond et la raquette dans l'abondance de poudreuse en hiver. Reconnaisant pour les couchers de soleil spectaculaires qui est différent chaque soir. Reconnaisant d'entendre les huards hurler leurs étranges berceuses au crépuscule. Reconnaisant de contempler la pleine lune qui se lève et les constellations dans la nuit étoilée. Et enfin – reconnaissant de me réveiller chaque matin dans ce petit coin de paradis sur terre.



Crédit : Gabi Opas

Ramonage

Quand?

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année soit au printemps ou à l'automne. Un ramonage peut être recommandé sur une base régulière, selon la qualité, la quantité, l'essence, et le taux d'humidité du bois utilisé.

Pourquoi?

Le ramonage contribue principalement à prévenir les incendies, mais permet également :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans votre cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie du combustible;
- D'obtenir une évaluation de l'état du système de chauffage, soit bri et/ou détérioration du système ou de ses composantes par votre professionnel du ramonage.

Important!

Avant de procéder à la première flambée de la saison froide, pensez à examiner votre cheminée à l'aide d'un petit miroir afin de vous assurer qu'aucun débris n'est survenu durant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée ou autre).



Registre des personnes vulnérables

Le ministère de la Sécurité publique ainsi que la Direction de la sécurité civile et de la sécurité d'incendie prônent l'importance de la tenue d'un registre municipal des personnes vulnérables qui résident sur le territoire. En effet, lors d'une situation en sécurité civile, certaines personnes, âgées ou handicapées, en perte d'autonomie physique ou mentale, par exemple, pourraient avoir besoin d'une aide particulière de la part des intervenants locaux. Le registre vise à bien connaître les particularités qui doivent être prises en compte lors d'une intervention. Les intervenants sont alors mieux outillés afin d'offrir une prestation de service adaptée et efficace lors d'un sinistre.

La municipalité d'Ivry-sur-le-Lac détient un tel registre. Il est alors essentiel d'obtenir l'information auprès de nos citoyens. Deux façons pour vous inscrire ou bien inscrire un proche :

- En remplissant le formulaire adéquat :
https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/2021URB-Enregistrement_Vulnerable.pdf
- En composant le 819-321-2332 poste 3700

Ce type d'action peut faire la différence et sauver des vies!

Travaux de réfection sur le territoire - Suivi

Projet chemin Constantineau

Les travaux progressent!

- L'asphaltage est terminé.
- Le ralentisseur est fait.
- Le raccordement et le marquage seront terminés ce vendredi.

Projet chemin Lacasse / Daoust

La municipalité est toujours en attente de l'autorisation finale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Nous vous tiendrons informé, dès nous avons du nouveau. Surveillez notre onglet "Info-travaux" sur notre site internet municipal. <https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/>



Horaire d'automne et d'hiver

À compter du 1^{er} novembre, et ce jusqu'au 30 avril, les bureaux de l'Hôtel de Ville seront ouverts du **mardi au vendredi** de 9 h à 16 h 30.

Des travaux sont prévus durant cette période, surveillez nos publications prochaines pour plus de détails.



Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Je tiens à souligner les contributions de la **conseillère Gabi Opas** ainsi que les efforts de Mylène Thibault pour la préparation du bulletin.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca